

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :

- Un dispositif national « conventionnel » d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) décliné localement : l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU 2011-2016). Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne, concerne le secteur sauvegardé. Il fait suite au programme d'intérêt général (PIG) « centre ancien » 2009-2011.
- Un dispositif communal de subventions pour travaux de préservation et valorisation patrimoniale (approuvé par délibération du 12 février 2015 pour adaptation du dispositif antérieur) qui prévoit des aides pour améliorer le confort thermique, l'habitabilité et la sécurité des logements.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes suivantes déposées dans le cadre du second dispositif visé ci-dessus :

Demandeur	Immeuble	Type travaux	Montant travaux en € TTC	Montant subvention en € TTC
NOUVEAU PATRIMOINE	16-18, rue Victor Hugo	Réhabilitation totale	1 007 495,00	10 560,00
FONCIA BOLLING, SDC	34, place de la République	Reprise du limon de l'escalier	14 473,25	668,80
FONCIA BOLLING, SDC	38, rue d'Espagne	Réfection des réseaux d'eaux usées	15 433,00	1 039,50
FONCIA BOLLING, SDC	8, rue Thiers	Ravalement de la façade	54 053,81	3 960,00
PITOUN GESTION	10, rue Argenterie	Réhabilitation totale	750 000,00	12 078,00
Copro représentée par Mme PELLETIER	22, rue Maubec	Ravalement de la façade	10 077,10	2 588,52
DAVIDIAN Jean	6, place Pasteur	Changement de fenêtres	25 149,00	3 102,00
SCI BSM c/M. COUTHURES	36, rue Pannecau	Restauration de la cage d'escalier	145 572,00	4 818,00
BARTHE André	2, rue des Cordeliers	Remplacement de menuiseries	5 955,13	990,00
DEVOUCOUX FOURDAINE Irène	32, rue des Basques	Remplacement d'une porte fenêtre	4 667,80	495,00
ARROSSAGARAY Daniel	21, rue Port Neuf	Remplacement de volets	3 424,79	685,38
CARRICART Pierre	42, rue Port Neuf	Aménagement de 2 logements	29 289,00	1 558,66
Consorts THENET ETCHEPARE	52, rue Pannecau	Remplacement de menuiseries	6 683,19	792,00
NEXITY, SDC	57, rue Pannecau	Ravalement de la façade	48 413,00	3 051,76

Le montant total des subventions attribuées au titre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 46 387,62 €, induisant un montant total de travaux de 2 120 686,07 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux dans un délai de un an, soit avant le 1^{er} août 2017.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 46 387,62 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.